



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 27 août 2015 à 7 h 35 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général adjoint et trésorier et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lyne Levert et monsieur le conseiller Jonathan Thibault ont motivé leur absence.

**RÉSOLUTION 2015-08-493
SUSPENSION DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE suspendre la séance pour quelques minutes avant de débiter le déroulement de l'ordre du jour.

Adoptée

La séance est reprise à 7 h 50.

**RÉSOLUTION 2015-08-494
SOUSSION – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE, ENTRE L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES
(SUD) ET LE CHEMIN DE FER – CONTRAT 2015-1462 – RÈGLEMENT
RV-1585**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes Tourelles (sud) et le chemin de fer, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Bentech Construction/9075 3856 Québec Inc. 2980, Montée St-François Laval (Québec) H7E 4P2	3 025 772,70 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc. 1355, rue Lépine Joliette (Québec) J6E 4B7	3 093 547,58 \$

Uniroc Construction inc 5605, route Arthur-Sauvé, casier postal 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	3 188 722,17 \$
Pavages Multipro inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	3 196 019,58 \$
Groupe TNT inc. 20845, chemin de la Côte-Nord, bureau 200 Boisbriand (Québec) J7E 4H5	3 283 236,91 \$
Constructions Anor (1992) inc. 3477, montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1K8	3 669 751,12 \$
Roxboro Excavation inc. 1620, Newman Crescent Dorval (Québec) H9P 2R8	4 245 412,41 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, du 26 août 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la directrice du Service juridique, en date du 25 août 2015.

D'accepter l'offre de Bentech Construction / 9075-3856 Québec inc., au montant de 3 025 772,70 \$ (toutes taxes incluses) pour les travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes Tourelles (sud) et le chemin de fer – Contrat 2015-1462.

DE convenir du contrat avec Bentech Construction / 9075-3856 Québec inc. à la condition de l'émission d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1585.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-08-495
ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité de Boisbriand souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21);

ATTENDU qu'il s'agit d'une entente maximale de cinq ans débutant au plus tard le 1^{er} janvier 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE se joindre au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec pour lancer un appel d'offres pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) au meilleur coût possible.

DE désigner l'Union des municipalités du Québec à titre de mandataire pour procéder à la demande commune de soumissions publiques au nom du regroupement.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

DE transmettre une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil municipal.

RÉSOLUTION 2015-08-496 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE lever la séance à 7 h 55.

Adoptée